



Pomme de terre

hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n° 1179 - 2 février 2018

INHIBITEURS DE GERMINATION

État des lieux d'une situation en évolution

À l'heure où les discussions battent leur plein au niveau européen pour décider de l'avenir du CIPC, le statut de plusieurs solutions disponibles a évolué au cours des derniers mois. Il semble ainsi opportun de faire un point en ce début d'année sur les possibilités aujourd'hui à la disposition des producteurs pour assurer le contrôle chimique de la germination pour les conservations de moyenne et longue durée ainsi que sur les évolutions encore en attente de réponse.

Autorisé et largement utilisé depuis une cinquantaine d'années, le chlorprophame (CIPC) est aujourd'hui en cours de réexamen au niveau européen pour savoir si cette matière active peut être réinscrite à l'Annexe 1 du Règlement (EC) N° 1107/2009 et, si oui, sous quelles conditions d'utilisation. Pour l'instant, la molécule bénéficie d'une extension d'approbation jusqu'au 31 juillet de cette année. Sans avis favorable, elle pourrait être interdite dès la prochaine campagne... Les sociétés concernées (Aceto, UPL et Certis) se sont concertées au sein d'une "task force" pour monter un dossier commun qui est aujourd'hui en cours de discussion au sein du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (SCOPAFF).

Le cas du CIPC devait ainsi être examiné lors de sa séance du 25 et 26 janvier. La décision finale ne devrait certainement pas intervenir avant le printemps prochain. L'incertitude règne cependant sur l'avenir de la molécule après le rapport de l'EFSA (Autorité euro-

péenne de sécurité des aliments) publié au cours de l'été 2017. Dans le cadre d'une modélisation, controversée, des risques sanitaires, celui-ci pointait en effet des possibilités de dépassement potentiel des quantités de résidus ingérés pour le CIPC et une molécule dérivée, la 3-chloroaniline, tant en ce qui concerne l'exposition chronique que l'évaluation des risques aigus.

La première révision de la molécule au niveau européen avait conduit à un reclassement de son niveau toxicologique et une redéfinition de sa LMR, fixée depuis 2008 à 10 ppm, mesurée sur tubercules entiers. Si l'autorisation de la molécule est reconduite, il faut sans doute s'attendre à ce que des restrictions d'utilisation apparaissent dès la prochaine campagne de stockage.

1,4 DMN : une nouvelle matière active homologuée!

Parallèlement à ces débats, une nouvelle molécule est désormais utilisable en France pour contrôler la germination des tubercules. Déjà homologuée au niveau européen depuis l'été 2014, le 1,4 Diméthylnaphtalène a reçu de l'Anses son Autorisation de Mise en Marché (AMM) en France au travers de la spécialité commerciale DORMIR. Soutenu par la société écossaise Dormfresh Ltd, le produit, contenant 980 g/kg de 1,4 DMN, sera commercialisé par BASF à partir de la prochaine campagne en s'appuyant notamment sur les entreprises spécialisées dans la distribution et la prestation d'application des inhibiteurs de germination.

À DÉCOUVRIR

Inhibiteurs de germination 1-2
État des lieux d'une situation en évolution

Commerce extérieur 3
Des ventes à nouveau performantes à l'export

Marchés 4
Une demande intérieure en manque d'entrain

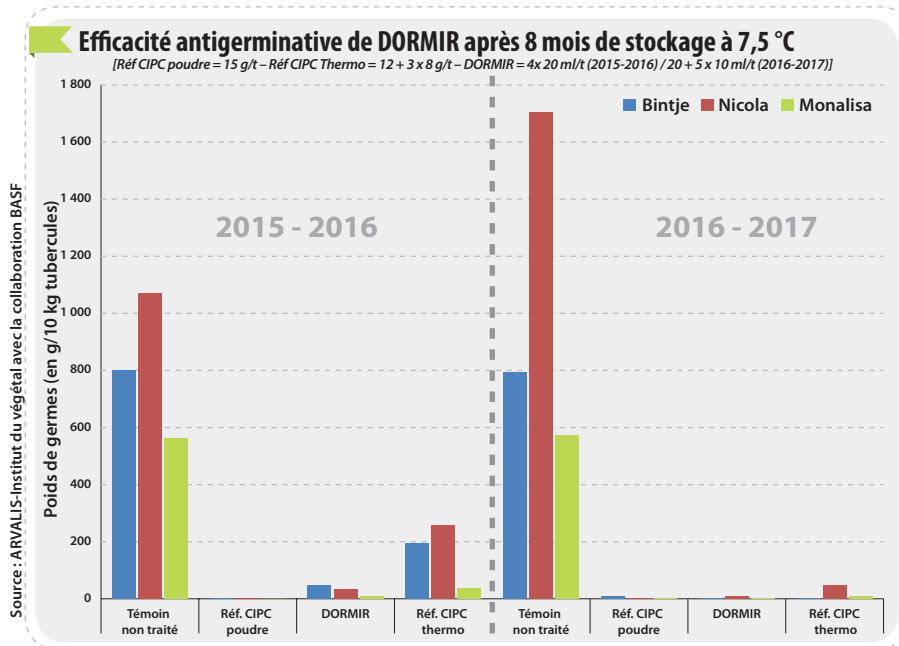
DOSSIER DU MOIS



Rapport d'activité 2016-2017

En savoir plus sur cnipt.fr

(Suite page 2)



(Suite de la page 1)

DORMIR s'applique en cours de conservation par thermonébulisation sur les pommes de terre stockées, à la dose de 20 ml/t, avec un maximum de 6 applications par an et en respectant un délai après traitement de 30 jours pour la commercialisation des tubercules traités. La Limite Maximale de Résidus (LMR) est fixée à 15 mg/kg (15 ppm). Les catégories et mentions de danger évoquées à son égard nécessitent une protection appropriée des yeux et des voies respiratoires pour les opérateurs ainsi qu'éviter toute pollution du milieu aquatique (voir la note Anses pour plus d'informations réglementaires: https://www.anses.fr/fr/system/files/DORMIR_PMUS_2014-3374_D.pdf). Les essais conduits durant plusieurs années sur le centre de Villers-Saint-Christophe par Arvalis-Institut du végétal ont montré une bonne efficacité de contrôle de la germination en utilisant le produit, soit seul en traitement répété à 20 ml/t toutes les 4 à 6 semaines environ, soit en programme avec le CIPC appliqué après une ou plusieurs applications de 1,4 DMN.

Le produit agit comme un retardateur de démarrage de la germination. Il doit donc être appliqué très tôt après la rentrée des pommes de terre dans le bâtiment de stockage pour garantir une efficacité maximale pour les variétés à court repos végétatif, sans risque de nuire à la cicatrisation des tubercules.

Hydrazide maléique : reconduction d'homologation jusqu'en 2032!

L'Hydrazide maléique vient de sortir avec succès du processus européen de réévaluation phytosanitaire. C'est en effet le 29 août der-

nier qu'est paru au Journal officiel de l'Union européenne le renouvellement de son approbation au titre du Règlement d'exécution (UE) 2017/1506 de la Commission du 28 août 2017. La possibilité d'utilisation de l'hydrazide maléique court désormais jusqu'au 31 octobre 2032, ce qui donne une bonne visibilité pour l'intégrer dans des programmes de traitement pour une démarche intégrée de la protection antigerminative des tubercules. Sa LMR reste inchangée et fixée à 50 mg/kg.

Tout au plus, la Commission a apporté une attention particulière au niveau de pureté du produit « technique » utilisé pour la formulation de la spécialité commerciale mise en marché (solide ou liquide). Sur ce point, à compter du 1^{er} novembre 2018, la teneur en impureté « hydrazine » du matériel technique ne devra plus dépasser 0,028 mg/kg contre un seuil aujourd'hui fixé à 1 mg/kg. Cela supposera un investissement supplémentaire des sociétés phytosanitaires pour garantir pareil niveau de pureté de la matière active et laisse à penser qu'une légère augmentation tarifaire pourrait s'appliquer aux spécialités commercialisées.

Huile de menthe et éthylène : deux molécules autorisées en production AB

Respectivement autorisés en France en 2010 et 2011, l'huile de menthe et l'éthylène peuvent être utilisés en Agriculture Biologique et ne sont concernés par aucune LMR. Leur homologation européenne court pour chacune jusqu'en août 2022. L'huile de menthe est également considérée comme un produit de biocontrôle depuis le printemps (note DGAL/SDQSPV/2017-289 du 29 mars 2017). Pour une bonne efficacité, elles nécessitent de disposer d'un bâtiment bien étanche du fait de l'importance de leur diffusion gazeuse, quels que soient leurs modes d'application variés. L'huile de menthe (BIOX M) peut être appliquée classiquement par thermonébulisation ou par évaporation (équipement XEDAVAP®), l'éthylène est diffusé sous forme gazeuse dans l'ambiance du stockage, soit à partir d'une catalyse d'éthanol dans un générateur *in situ* (procédé RESTRAIN), soit à partir de bouteilles de gaz comprimé (procédé BIOFRESH SAFESTORE). Ces deux molécules sont principalement utilisées sur le marché du frais même si seul l'éthylène est actuellement déconseillé pour les pommes de terre de transformation en produits frits du fait de son effet favorisant le sucrage des tubercules. ■

Michel Martin - Arvalis-Institut du végétal
Équipement et Conservation Pomme de Terre



BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS EN NOVEMBRE 2017

Des ventes à nouveau performantes à l'export

Pour le quatrième mois consécutif, les exportations françaises connaissent une croissance des volumes: 163 000 t ont été commercialisées en dehors de l'Hexagone en novembre 2017 (+9 % vs à novembre 2016). Ce niveau de ventes n'avait pas été atteint depuis novembre 2012.

Cette croissance est tirée avant tout par les performances exceptionnelles vers l'Italie et l'Europe de l'Est.

L'Italie, qui représente 20 % de nos exportations en volume, augmente ses achats français de 62 % entre 2016 et 2017 sur cette période. Le prix compétitif (de 136 €/t en moyenne départ chargement, soit une baisse de 48 % vs 2016), ainsi que la qualité de l'offre française (plus attractive que le produit allemand) en sont les principaux facteurs.

Les pays de l'Europe de l'Est ont également fortement augmenté leurs achats en provenance de France: de + 326 % en novembre 2017 avec 11 500 t exportées. Les ventes françaises se sont particulièrement accélérées vers la Roumanie (+ 2 000 t), la Slovaquie (+ 2 000 t),

la Hongrie (+ 1 800 t), et la Bulgarie (+1 200 t). Le facteur prix (de 136 €/t en moyenne, soit une baisse de 62 % vs 2016) a été déterminant pour séduire les acheteurs locaux.

Sur les autres destinations, la pomme de terre française poursuit sur sa lancée vers les États de la péninsule Arabique (+48 %). Les ventes vers l'Allemagne progressent de 117 % avec 8 339 t exportées. Côté industrie, les ventes françaises décrochent vers la Belgique, pour le deuxième mois de suite: -34 % en volume. Dans le même temps, elles ont quasi doublé vers les Pays-Bas.

En cumul, depuis le début de la campagne 2017-2018, les exportations françaises atteignent 432 000 t, soit une évolution de 17 % par rapport à la campagne précédente. La filière française atteint le niveau de volumes le plus haut de ces 5 dernières campagnes à ce stade.

En valeur, la France enregistre un chiffre d'affaires de 78 millions d'euros en cumul, sur la période d'août à novembre 2017, soit une baisse de 28 % vs 2016-2017. ■

Ali Karacoban

AGENDA

Du 7 au 9 février

Fruit Logistica

Berlin (Allemagne)

www.fruitlogistica.de

Les 12 et 13 février

15^e congrès de l'UNPT

Le Havre (Seine-Maritime)

producteursdepommesdeterre.org

Du 24 février au 4 mars

Salon International de l'Agriculture 2018

Paris Expo - Porte de Versailles

www.salon-agriculture.com

Du 24 au 27 avril

Medfel, le rendez-vous d'affaires des fruits et légumes de la Méditerranée

Perpignan (Pyrénées-Orientales)

www.medfel.com

Les 3 et 4 mai

Congrès Europatat

Bruxelles (Belgique)

www.europatatcongress.eu

Les 7 et 8 juin

Congrès de Fedepom

Nantes (Loire-Atlantique)

www.fedepom.fr

Exportations françaises (en tonnes) en novembre 2017

	NOV. 2013	NOV. 2014	NOV. 2015	NOV. 2016	NOV. 2017	EVOL. NOV. 2017 VS NOV. 2016
Espagne	42 386	34 729	59 894	55 432	57 318	+ 3 %
Italie	37 964	26 086	29 042	19 801	32 057	+ 62 %
Belgique	18 556	22 552	18 856	33 557	22 089	- 34 %
Portugal	13 701	6 478	10 697	11 649	11 690	+ 0,35 %
Allemagne	6 908	4 028	3 679	3 842	8 339	+ 117 %
Royaume-Uni	2 523	1 982	2 363	1 748	1 473	- 16 %
Pays-Bas	2 445	9 568	1 999	1 838	3 461	+ 88 %
Grèce	4 093	5 799	3 325	4 561	4 362	- 4 %
Europe de l'Est ⁽¹⁾	15 724	8 873	4 191	2 706	11 531	+ 326 %
Autres	5 901	9 923	12 911	14 554	10 856	- 25 %
Dont états péninsule arabique ⁽²⁾	1 346	4 963	3 833	3 416	5 045	+ 48 %
Total campagne	150 201	130 018	146 957	149 688	163 176	+ 9 %

(1) Bulgarie, Hongrie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Serbie, Croatie.
 (2) Émirats arabes unis, Oman, Arabie saoudite, Qatar, Koweït, Bahreïn.

Source: CNIPT d'après Douanes françaises

EN BREF...

Filière

L'UNPT veut oser l'export

« Osez l'export », c'est le thème du 15^{ème} congrès de l'UNPT qui se tiendra les 12 et 13 février au Havre. « Une pomme de terre française sur deux est exportée, rappelle Arnaud Delacour, président de l'Union. C'est important. La pomme de terre

française a pour vocation de nourrir au minimum 300 millions de personnes ». Le congrès sera l'occasion de rappeler la position stratégique de la France, et le choix du Havre va dans ce sens. Les débats permettront également de mettre en avant les atouts de la France, mais aussi les freins qui peuvent exister pour le développement de l'exportation ou la

conquête de nouveaux marchés. « L'exportation doit être le fruit d'une démarche collective. Il nous faut y aller groupé » insiste Arnaud Delacour. Parmi les intervenants, on relève la présence d'un transitaire, d'un représentant des Douanes et un autre d'Haropa (le port du Havre-Rouen-Paris). Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, clôturera le congrès.



: Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français-Stade expédition - Semaine 04

Variétés de consommation courantes

Bintje France non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	105 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-75 mm filet 10 kg	176 (↘)
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	338 (↗)
Bintje France non lavée cat. II 60-75mm filet 25kg consommation	162 (↘)

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	430 (↘)
Rouge France lavée cat. I + 35mm filet 2,5 kg	390 (↘)

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 04

Chair ferme France biologique	950 (↗)
Chair normale France biologique	910 (=)

Export-Stade expédition - Semaine 04

Agata France lavable cat. I +45mm sac 1 tonne	nc.
Agata France lavable cat. I 40-70mm sac 1 tonne	115 (=)
Div.var.cons France lavable cat. I +45mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat. I 40-70mm sac 1 tonne	95 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	75 (↗)
Rouge France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	70 (=)

Rungis - Semaine 04

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	550 (↘)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	250 (↘)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	197 (↘)

Industrie - Semaine 04

Bintje Bassin Nord non lavée + 35 mm fritable	20 (=)
Div. var. cons. Bassin Nord non lavée, tout venant 35 mm et + fritable	35 (=)

N.B. : entre parenthèses, la tendance du marché.

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Cotation VTA (Verenigde Telers Akkerbouw) - Semaine 04

Destination industrie frites : tout-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +	nc.
Var export 45 mm +, en sac	nc.

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 05

Bintje tout venant 35 mm + fritable vrac	20-30 (↗)
--	-----------

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 04

Prix moyen production	nc.
-----------------------	-----

Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples
75008 Paris
Tél : 01 44 69 42 10
Fax : 01 44 69 42 11

Directrice de publication
Rédactrice en chef :
Florence Rossillion

Prix du numéro : 2 €
Abonnement 1 an : 53 €

Impression-Routage :
Rivet Presse Edition
24, rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Conception graphique :
Aymeric Ferry

Dépôt légal : à parution
ISSN n° 0991-3351



LES MARCHÉS À TERME

Eurex Francfort (€/t) Bintje, Agria et var. apparentées pour transfo, 40 mm, min 60 % 50 mm +

	10/01/18	11/01/18	12/01/18	15/01/18
Avril 2018	52	53	54	56
Juin 2018	73	71	75	76
Avril 2019	147	147	147	147



Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus